

n°: 1317-2021
 du: 17.12.2021
 au: 17.01.2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze à quinze heures, le conseil municipal dûment convoqué par voie dématérialisée, le huit décembre, pour l'ensemble des délibérations et le quatorze décembre pour la délibération D21.12_111, s'est réuni « salon d'honneur » de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Yves FOULON, Maire.

L'ordre du jour s'en trouvant ainsi modifié, il a été mis au vote et a été adopté à l'unanimité.

Conformément aux dispositions de la Loi portant diverses dispositions de vigilance sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021, cette réunion s'est tenue dans le respect des règles sanitaires (port du masque, mesures d'hygiène, distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes).

Par dérogation aux dispositions habituellement en vigueur, le conseil municipal pouvait valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice était présent ou représenté (le quorum étant habituellement fixé à la moitié). Un conseiller municipal pouvait être porteur de deux pouvoirs (contre un seul habituellement).

Etaient présents :

Mmes et MM. les Adjoints : CAVOLI Pierre, MARESCOT Claire, HERSZFELD (jusqu'à la question D21.12_99), Yves, DEVILLIERS Sophie, LUMMEAUX Bernard, ANTOUN May, BEUNARD Patrice, BORDEDEBAT Geneviève, LEFEBVRE Patrick
Mmes et MM. les Conseillers Municipaux : CAUSSARIEU Martine, FABRE Jacques, CASSOT Catherine, BILLET Marie-Josée, SCAPPAZZONI Paul, LIMOUZIN Nadine, PEYROT Christophe, MOULS Christiane, CAPTUS Patrick, DZIURA Isabelle, NONI Hervé, LAFONTAINE Barbara, BONNIN Alexis, ROBICQUET Béatrice, BAUDE Vital, HENIN Sébastien

Ont Donné Pouvoir : Conformément à l'Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Yves HERSZFELD.....	Sophie DEVILLIERS (à partir de la question D21.12_101)
Monique DUBROCA.....	Paul SCAPPAZZONI
Isabelle DURAN-SIBE.....	Martine CAUSSARIEU
Nicolas SOULIER.....	Pierre CAVOLI
Julien GHYSELS.....	Nadine LIMOUZIN
Jade PARIS.....	Marie-Josée BILLET
Maxime GIRARDET.....	Patrice BEUNARD

Etait absente :

Barbara LAFONTAINE

Etait absent excusé :

Christian PANONACLE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le quorum est atteint

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé la désignation du secrétaire : M. Alexis BONNIN et du secrétaire adjoint de séance : M. Hervé NONI. Ils sont désignés à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

L'assemblée a adopté les délibérations suivantes :

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
COMMUNICATIONS		
Compte rendu en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et communication sur les marchés		
C21.12_15	Virement entre chapitres	PRIS ACTE
C21.12_16	Article L2122-23 du CGCT – communication des arrêtés des Permis de construire et des Déclarations préalables	PRIS ACTE
Compte-rendu des jugements et instances		
	NEANT	
Divers		
	NEANT	

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
FINANCES		
D21.12_95	Admission en non-valeur (Rapporteur : Mme BILLET)	Favorable à l'unanimité
D21.12_96	Créances éteintes (Rapporteur : Mme ANTOUN)	Favorable à l'unanimité
D21.12_97	Budget Primitif 2022 - Budget principal et budgets annexes (Rapporteur : M. BEUNARD)	Favorable à la MAJORITE
	<p><u>PREMIER amendement de M. BAUDE :</u> - Pour la mise en délibération : POUR : 2 (V. BAUDE, B. ROBICQUET) ABSTENTION : 0 - Pour le renvoi à une commission : POUR : 2 (V. BAUDE, B. ROBICQUET) ABSTENTION : 0 - Pour le rejet de l'amendement : 28 Ne prend pas part au vote : 1 (S. HENIN) ABSTENTION : 0 N'a pas pris part aux votes : 1 (S. HENIN) L'AMENDEMENT EST REJETÉ À LA MAJORITÉ</p> <p><u>DEUXIEME amendement de M. BAUDE :</u> - Pour la mise en délibération : POUR : 3 (V. BAUDE, B. ROBICQUET, S. HENIN) ABSTENTION : 0 - Pour le renvoi à une commission : POUR : 3 (V. BAUDE, B. ROBICQUET, S. HENIN) ABSTENTION : 0 - Pour le rejet de l'amendement : 28 L'AMENDEMENT EST REJETÉ À LA MAJORITÉ</p>	<p>Contre : 2 (B. ROBICQUET, V. BAUDE) Abstention : 1 (S. HENIN)</p>

TROISIEME amendement de M. BAUDE
(présenté par B. ROBICQUET) :
- Pour la mise en délibération :
POUR : 3 (V. BAUDE, B. ROBICQUET, S. HENIN)
ABSTENTION : 0
- Pour le renvoi à une commission :
POUR : 3 (V. BAUDE, B. ROBICQUET, S. HENIN)
ABSTENTION : 0
- Pour le rejet de l'amendement : 28
L'AMENDEMENT EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

D21.12_98	Attributions de subventions - exercice 2022 (Rapporteur : M. HERSZFELD)	Favorable à l'UNANIMITE
	Ne prennent pas part au vote : G. BORDEDEBAT en sa qualité de Présidente de l'Antenne Sociale des Grands Chênes P. CAVOLI pour N. SOULIER (en sa qualité de Président de l'OGECBA), dont il a le pouvoir J. FABRE en sa qualité de Président d'Arcachon Sauvetage Sportif N. LIMOUZIN en sa qualité d'épouse du Président du CVA P. SCAPPAZZONI en sa qualité de Président du Comité Moulleau Village	← Ne prennent pas part au vote : 5

La délibération n°100 a été présentée avant la n°99

D21.12_100	Aliénation de biens mobiliers - véhicules (RAPPORTEUR : MME CASSOT)	Favorable à l'UNANIMITE
------------	--	-------------------------

D21.12_99	Adoption des tarifs 2022 (RAPPORTEUR : M. NONI)	Favorable à l'UNANIMITE
-----------	--	-------------------------

Reprise de l'ordre de présentation des délibérations, conformément à l'ordre du jour

AFFAIRES ECONOMIQUES

D21.12_101	Dérogation municipale au repos dominical des commerces de détail alimentaires – année 2022 – Application de la Loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (Rapporteur : M. SCAPPAZZONI)	Favorable à l'UNANIMITE
------------	---	-------------------------

MARCHES PUBLICS

D21.12_102	Fourniture de carburants (Rapporteur : Mme DZIURA)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.12_103	Exploitation de sanitaires publics à entretien automatique - Avenant n°5 au marché (Rapporteur : Mme DZIURA)	Favorable à l'UNANIMITE

URBANISME

D21.12_104	Prolongation de la déclaration préalable n°DP 33009 18 K0054 - ALLEE DES PRIMEVERES - (Rapporteur : M. CAPTUS)	Favorable à la MAJORITE Contre : 3 (B. ROBICQUET, V. BAUDE, S. HENIN)
------------	---	--

ADMINISTRATION GENERALE & GESTION DU DOMAINE

D21.12_105	Modification du cahier des charges Lotissement "PARC PEREIRE" : lancement de la consultation des colotis - Abrogation de la Délibération du 29/09/2021 (Rapporteur : Mme CAUSSARIEU)	Favorable à la MAJORITE Contre : 3 (B. ROBICQUET, V. BAUDE, S. HENIN) Ne prend pas part au vote : 1 (MJ BILLET)
------------	---	---

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

D21.12_106	Marché non sédentaire Aiguillon - 20 au 24 décembre 2021 (Rapporteur : Mme LIMOUZIN)	Favorable à l'UNANIMITE
------------	---	-------------------------

SERVICES DELEGUES

D21.12_107	DSP Marchés d'Arcachon - avenant 3 - création du marché de Noël de l'Aiguillon (Rapporteur : M. SCAPPAZZONI)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.12_108	Communication rapports d'activités - services délégués (Rapporteur : M. FABRE)	IL EST PRIS ACTE

RESSOURCES HUMAINES

D21.12_109	Rapport Social Unique 2020 (Rapporteur : M. CAVOLI)	IL EST PRIS ACTE
------------	--	------------------

SECURITE PUBLIQUE

D21.12_110	Conseil à la Sécurité Publique : proposition d'adhésion au label « VILLE PRUDENTE » (Rapporteur : M. CAVOLI)	Favorable à l'UNANIMITE
------------	---	-------------------------

URBANISME

D21.12_111	Avis sur l'inscription de la commune d'Arcachon en vertu de l'article L321-15 du Code de l'Environnement (Rapporteur : Mme MARESCOT)	Favorable à l'UNANIMITE
------------	---	-------------------------

Monsieur Le Maire lève la séance à 16H40.

VU pour être affiché, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Arcachon, le 16 décembre 2021



Yves FOULON
Maire d'Arcachon
Président du SIBA
Conseiller Régional